



BASICOMPTA

Conditions d'accès pour les associations sportives :

- Le siège social de l'association se situe dans les Pyrénées-Atlantiques
- L'association doit avoir pour objet la pratique sportive.

TARIFS 2018

Les tarifs ci-dessous sont fixés annuellement :

- **Formation de base** de 2 heures : 30 € par structure et par session (2 à 3 personnes par association)
- **Création du compte** (à régler lors de l'inscription à la formation) : 37 € pour l'année de création (payable 1 seule fois)
- **Maintenance annuelle** : 37 € par an (non facturée l'année de création du compte).

Accompagnement personnalisé facultatif à la demande de l'association utilisatrice : 50 euros